

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DE PORT GRIMAUD  
le 31 Octobre 2006.**

**Sous la présidence d'Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud,  
Etaient présents :**

**Pour Port Grimaud I :**

Mrs Arbitre, Chatard, Demmaral, Filhastre, Lac, Le Beon, Quinet, Tardy.  
*Ont donné pouvoirs* : Mr Bousageon à Mr Jean-Claude Bonnet, Glimet,

**Pour Port Grimaud II :**

Mme Labarraque, Mrs Gonnet, Saenko, Texier, Troegeler  
*Excusés* : Mestres, Seguin.

**Pour Port Grimaud III /S.N.P.G :**

Mme Nadal.  
*Excusés* : Delmas, Vernaz

**Ordre du jour :**

Point sur l'élaboration des contrats d'amodiation.  
Point sur les allongements ou modifications des places d'amarrage.  
Questions diverses

**Les contrats d'amodiation :**

Les contrats d'amodiation sont mis à disposition des présents, soit six contrats types, un pour PG I, un pour PG II et quatre pour la S.N.P.G.

A chaque contrat sera joint un plan du secteur où se trouve l'amarrage qui sera défini en longueur et largeur.

Le Maire indique que ces contrats types ont été approuvés par le Conseil Municipal du 19 Octobre et transmis au contrôle de légalité (Préfet) qui dispose de deux mois pour présenter d'éventuelles remarques.

Il précise que ces contrats ont fait l'objet d'une longue concertation avec les trois concessionnaires, il se félicite de cet accord.

Monsieur LEBEON (PG I) indique qu'il lui semble que la question des successions devrait être précisée. Selon lui les successeurs doivent pouvoir succéder naturellement et automatiquement, ce point devrait être précisé.

Si cette précision était acceptée par les concessionnaires, il conviendrait de faire délibérer à nouveau le Conseil Municipal.

### **Allongement ou modifications des places d'amarrage :**

Madame LABARRAQUE (PG II) demande comment seront définies les longueurs et largeurs des places qui figureront dans les contrats. Le problème que rencontre Monsieur Julienne depuis plus de deux ans sur cette question ne manque pas d'être inquiétant.

Monsieur TROEGELER lui répond que cette question est celle de la police portuaire qui doit intervenir : l'A.S.L ou la commune ?

Le Maire propose une réunion des partis.

Il lui est aussi répondu que pour PG I un avenant au cahier des charges de la concession, datant de 2001 permet cette définition des tailles des places.

Pour PG II la situation est plus complexe, un travail est à entreprendre afin de définir la taille des amarrages. C'est ce qui va être fait confirme Monsieur SAENKO.

Il est précisé par différents intervenants que cette question est d'importance car la taille de l'amarrage a une incidence directe sur la valeur du bien immobilier qui lui est associée.

Les pontons figureront-ils sur les contrats d'amodiation ? Il est répondu qu'ils ne figureront pas.

Sur cette question des pontons, le Maire invite les concessionnaires à restaurer ceux qui sont parfois en très mauvais état, c'est l'image de Port-Grimaud qui est en cause.

### **Questions diverses :**

- Les comptes de résultats des concessionnaires. Les comptes de résultats de PG I et PG II sont mis à disposition lors de la réunion. La S.N.P.G ayant remis ses comptes plus tardivement ils n'ont pu être présentés lors de la réunion, mais ils sont intégrés dans le présent rapport, (tableau en annexe).

Une question est posée sur les différences entre les places figurant dans les cahiers des charges et la réalité. Selon Monsieur TROEGELER ceci s'explique par la vision en amont des promoteurs et les réalités physiques et techniques du plan d'eau, ainsi, à PG II, il manque des places.

- Fiscalisation des places d'amarrage au travers de la taxe d'habitation :

Cette question avait été évoquée l'année dernière par Monsieur SAENKO. Il indique qu'il a déposé un recours au Tribunal Administratif afin de permettre une clarification de cette question avec les services fiscaux.

- Démission – admission

Monsieur SEGUIN, membre du CLUPP et suppléant de Mr SAENKO au Conseil Portuaire, a démissionné car il n'a plus de bateau à Port-Grimaud.

Monsieur TEXIER de PG II a intégré le CLUPP.

COMPTES DE RESULTATS DES CONCESSIONS										(Selon les concessionnaires)		
		PG I			PG II			S.N.P.G				
Nombre d'amarrages.	Selon le cahier des charges	775			736			520				
	Réel au 27/10/2006	867			618							
Dont réservés au passage	Selon le cahier des charges	155			96			69 + port communal : 70				
	Réel au 27/10/2006	283			66							
Dont en amodiation	Selon le cahier des charges	620			640			381				
	Réel au 27/10/2006	584			552							
		2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005		
Redevances à la Commune		98 398 €	101 448 €	105 689 €	83 908 €	86 508 €	90 124 €	64 260 €	66 252 €	69 022 €		
Chiffre d'affaires		1 014 042 €	1 115 931 €	1 133 861 €	252 867 €	261 729 €	241 399 €	775 537 €	740 522 €	583 761 €		
	<i>Ratio C.A/places passage</i>	3 583 €	3 943 €	4 007 €	3 831 €	3 966 €	3 658 €					
	<i>Ratio C.A/places</i>	1 170 €	1 287 €	1 308 €	409 €	424 €	391 €	1 491 €	1 424 €	1 123 €		
Autres produits		8 €	34 402 €	352 €			7 471 €	3 685 €	6 860 €			
Transferts de charges, reprises		102 914 €	72 362 €	50 058 €				199 439 €		3 204 €		
Produits financiers		2 900 €	0 €	2 688 €				410 €	85 €	134 €		
Produits exceptionnels		10 580 €	6 394 €	3 223 €				26 000 €				
Appels de cotisation propriétaires (1)		92 721 €	24 214 €	76 754 €	97 598 €	76 887 €	379 012 €			246 502 €		
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>1 223 165 €</b>	<b>1 253 303 €</b>	<b>1 266 936 €</b>	<b>350 465 €</b>	<b>338 616 €</b>	<b>627 882 €</b>	<b>1 005 071 €</b>	<b>747 467 €</b>	<b>833 601 €</b>		
Achats et charges externes		478 032 €	472 624 €	367 115 €	36 369 €	41 261 €	81 907 €	699 340 €	440 967 €	491 483 €		

Impôts et taxes ( <i>dont redevance commune ??</i> )	29 678 €	141 015 €	82 529 €	155 798 €	163 722 €	162 402 €	23 520 €	17 983 €	83 147 €
Salaires et charges	571 654 €	475 703 €	639 689 €	119 178 €	119 140 €	224 401 €	74 183 €	76 234 €	110 951 €
Autres charges	6 558 €	48 535 €	10 357 €				67 740 €	66 676 €	48 272 €
Provisions et amortissements	110 973 €	100 392 €	108 410 €	38 948 €	14 367 €	4 053 €	66 972 €	89 891 €	24 050 €
Frais financiers	10 961 €	9 282 €	8 461 €	172 €	126 €	459 €	18 723 €	18 901 €	16 151 €
Charges exceptionnelles	10 255 €	5 752 €	50 374 €			154 660 €			7 305 €
Impôts sur les sociétés.	5 054 €							2 222 €	43 355 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 223 165 €</b>	<b>1 253 303 €</b>	<b>1 266 935 €</b>	<b>350 465 €</b>	<b>338 616 €</b>	<b>627 882 €</b>	<b>950 478 €</b>	<b>712 874 €</b>	<b>824 714 €</b>
<b>RESULTATS</b>									
	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	0 €	34 593 €	34 593 €	8 887 €
<b>(1)</b> Estimés pour PG I en 2003 et pour PG II en 2003 et 2004									